



Opérateur-journalier

Service des travaux publics

Poste syndiqué, régulier, à temps plein (40 heures)

1 poste à combler

Période d'affichage : 22 mars au 3 avril 2022

Présentation de l'organisme

À 25 minutes top chrono du centre-ville de Québec, notre ville, Sainte-Brigitte-de-Laval, est à la fois blottie au creux des plus belles montagnes de la région et bordée par la rivière Montmorency. Elle charme à tous les coups autant ses visiteurs, ses habitants que ses employés avec son cadre de vie envoûtant et à dimension humaine! Il n'est donc pas étonnant que notre municipalité se retrouve, année après année, à la tête du palmarès des municipalités connaissant les taux de croissance et de natalité les plus marqués avec, à ce jour, environ 8000 habitants.

La qualité des services dispensés par la Ville à la population repose essentiellement sur les compétences, mais aussi sur les qualités humaines de ses employés. C'est pourquoi l'organisation s'appuie sur des gens motivés, engagés et dynamiques et qui cherchent à se développer à travers des défis stimulants.

Rôle et fonctions

Membre de l'équipe du service des travaux publics, l'opérateur-journalier a pour principales responsabilités l'entretien des routes, des infrastructures et des bâtiments municipaux ainsi que de conduire et opérer la machinerie du service des travaux publics.

Description de tâches

Plus précisément, le titulaire du poste devra :

Opérations

- Conduire et opérer la machinerie d'opération de déneigement ainsi que les véhicules du service des travaux publics.

Activités journalières

- Réaliser différents travaux de réparation et d'entretien des équipements, terrains, bâtiments et autres travaux relatifs à l'entretien du réseau de voies publiques, de la signalisation routière, des réseaux de distribution et d'évacuation des eaux ainsi que des fossés de drainage, des ponts et des ponceaux;
- Transporter et déplacer l'équipement, les matériaux et participer à leur chargement et leur déchargement.

La liste des tâches et responsabilités énumérées ci-dessus est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par la personne occupant ce poste.

Compétences recherchées

- Dextérité manuelle;
- Concentration, vigilance;
- Bonne forme physique;
- Capacité d'adaptation et polyvalence;
- Esprit d'équipe et collaboration.

Exigences du poste

- Diplôme d'études professionnelles en conduite de véhicules lourds ou expérience minimale de deux (2) années en conduite de véhicules lourds;
- Détenir une carte de compétence en santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP-Construction) ou s'engager à l'obtenir;
- Formation ou expérience en déneigement, signalisation routière, travaux de voirie, de pavage ou de revêtement de route, en aménagement paysager et en matière de distribution et d'évacuation des eaux ainsi que des fossés de drainage, un atout;
- Permis de conduire valide de classe 1 ou de classe 3.

Rémunération et avantages sociaux

La Ville offre des avantages sociaux concurrentiels, ainsi qu'un environnement de travail où les défis sont nombreux et motivants. Vous pourrez continuer à vous développer autant professionnellement que personnellement. Vous aurez des conditions de travail à votre hauteur et qui remercieront votre appartenance et vos accomplissements chez nous.

La rémunération horaire se situe entre 24,99 \$ (échelon 1) et 31,10 \$ (échelon 8) selon l'expérience du candidat directement liée à la fonction.

Date d'entrée en poste : Dès que possible.

Dépôt des candidatures

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre de motivation dans laquelle le candidat devra démontrer son intérêt et ses qualifications envers le poste, accompagnée du curriculum vitae **au plus tard le 3 avril 2022**, à l'attention de Madame Audrey Beaulieu, par courriel à direction.generale@sbd.net ou par télécopieur au 418-825-3114.

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature, cependant, seules les personnes retenues seront contactées.

Remarques :

Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir. La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval se réserve le droit de vérifier les antécédents judiciaires qui ont un lien avec l'emploi. La Ville souscrit aux principes de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*.

L'utilisation du masculin est uniquement pour alléger le texte.